



Guide pratique du salarié

L'ADEME Pays de la Loire, avec le soutien de la région vous invite à participer à la seconde édition du Défi Mobilité qui se déroulera du 16 au 22 mai 2022.

L'événement qui se veut avant tout collectif et convivial, offre la possibilité aux salariés qui le souhaitent de repenser leur mobilité sur les trajets domicile-travail. L'objectif est simple, durant la semaine du défi, (re)découvrez les plaisirs et les avantages des modes de déplacement écomobiles. Vélo, marche, covoiturage, transports en commun ou encore roller, tout est possible.

Qu'est-ce que le Défi Mobilité et pourquoi participer ?

Durant le défi, c'est la mobilisation des salariés et des établissements qui est mise en avant. Pour remporter le défi, il faut être l'établissement avec le taux de participation le plus important.

Le défi est bien entendu à la carte. Vous choisissez votre mode de déplacement écomobile et les jours ou vous souhaitez participer au défi (entre le 16 et le 22 mai 2022).

En utilisant des modes de déplacement écomobile, je répons aussi à des enjeux économiques, environnementaux, de santé et de bien-être au travail.

Comment je participe ?



Je m'inscris au défi - Dès maintenant

Si mon établissement est inscrit, je me rends sur la page **Je m'inscris au défi mobilité entreprises** muni de mon code établissement unique et je déclare mes intentions de déplacement durant la semaine du défi.

Le code établissement est fourni par mon référent professionnel et il doit figurer sur les affiches et flyers distribués. Il permet de rattacher ma participation à mon établissement.

Si mon établissement n'est pas inscrit, je contacte la direction pour leur proposer de prendre part à l'événement et je peux me porter volontaire comme référent de l'établissement.



Je fais vivre le défi - Tout au long de l'événement

J'organise, je participe, je communique.

En amont et durant le défi, j'expérimente les animations proposées par mon établissement.

Si je souhaite aller plus loin dans ma démarche d'investissement personnel, je peux me porter volontaire comme « ambassadeur mobilité » ou volontaire pour l'organisation des animations.



Je relève le défi Du 16 au 22 mai 2022

C'est la semaine où tout se joue ! Je réalise les trajets en mode écomobile que j'ai déclarés lors de mon inscription.

Vélo, covoiturage, marche, roller ou transports en commun, je me suis organisé, je suis prêt.

Si je suis déjà en mode écomobile, je poursuis mes efforts et je partage mon expérience.

Chaque déplacement compte !



Je confirme/modifie ma participation - à partir du 23 mai 2022

Une fois le défi terminé, je confirme mes déplacements sur le site du défi.

Si le trajet que j'ai déclaré ne correspond pas au trajet que j'ai réellement effectué, j'ai la possibilité de le modifier.

Attention, je note que j'ai jusqu'au samedi 11 octobre pour valider mes trajets.

Seuls les trajets réellement effectués et validés seront comptabilisés.

La convivialité à l'honneur

Le Défi Mobilité est un événement avant tout convivial et collectif ! La joie et la bonne humeur sont des éléments essentiels au défi.

Je propose à mon référent établissement des temps de divertissement et de partage avec les participants : pique-nique, échange, concours photos ...

Je laisse parler mon imagination et mon audace.

Pour aller plus loin

Contactez votre référent établissement, aidez-le dans la mobilisation des salariés de votre entreprise et faites de cette semaine, un moment convivial, d'échange et de partage !